

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

AMENDEMENT

N ° II-CF10

présenté par

M. Le Gac, M. Ardouin, M. Batut, Mme Brulebois, Mme Chandler, M. Christophe, Mme Decodts,
Mme Delpech, M. Fait, Mme Goetschy-Bolognese, M. Grelier, M. Guillemard, Mme Klinkert,
M. Larssonneur, M. Lavergne, Mme Le Feur, Mme Liso, Mme Maillart-Méhaignerie,
Mme Jacqueline Maquet, Mme Melchior, M. Ott, Mme Panonacle, M. Royer-Perreaut, M. Sorez,
M. Terlier et M. Vuibert

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 47, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.